

**Question orale de Mme Joëlle MAISON, Députée bruxelloise DÉFI, à M. Rudi VERVOORT, Membre du Collège de la CoCoF en charge de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire.**

**Concerne** : harcèlement et cyber-harcèlement dans les écoles de la Cocof

Monsieur le Ministre,

Le 4 novembre était la date de lancement de la campagne « HOPE » organisée par la RTBF en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'acronyme renvoie à la thématique du harcèlement que subissent certains élèves et ce, de différentes manières : physiquement, dans l'enceinte des écoles ou encore via des messages répétés et malveillants envoyés sur le téléphone portable ou les réseaux sociaux.

Le harcèlement scolaire dont le cyber-harcèlement constitue l'une des formes peut être défini comme des actes ou attitudes délibérés se répétant de façon régulière à l'initiative d'un élève ou d'un groupe d'élèves à l'encontre d'un autre élève se trouvant en situation de vulnérabilité.

Selon les sources et la manière dont on recense les cas, entre 20 et 35% des élèves scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles seraient concernés par le harcèlement dont les conséquences néfastes sont désormais bien connues: isolement, profonde mal-être, perte de l'estime de soi, baisse des résultats scolaires, décrochage scolaire, troubles du comportement alimentaire (...). Des conséquences susceptibles de mener jusqu'à des conduites suicidaires.

Lutter contre ce fléau ne nécessite pas d'investissements importants mais requiert d'y mettre l'accent dans la formation initiale des enseignants, d'en faire un objectif dans les règlements d'ordre intérieur des écoles et d'offrir les ressources et outils aux différents pouvoirs organisateurs.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un effort a été consenti depuis la rentrée scolaire de septembre 2023 pour mieux outiller les établissements scolaires dans l'encadrement, la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire. Cet effort demeure cependant marginal considérant l'ampleur du phénomène.

Monsieur le Ministre, j'en viens à mes questions :

- Les écoles de la Cocof se sont-elles inscrites dans la chaîne de solidarité de l'opération « HOPE » ?
- Les établissements organisés par la Cocof bénéficient-ils du programme-cadre offert par la FWB à quelque 400 écoles depuis l'année scolaire 2023-2024 en matière de prévention contre le harcèlement scolaire ?
- La lutte contre le harcèlement scolaire figure-t-elle dans le ROI des écoles de la Cocof ?
- Plus largement, quelles sont les actions menées par les écoles de la Cocof pour encadrer, prévenir et lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement ?
- Les écoles de la Cocof bénéficient-elles d'indicateurs du bien-être scolaire ? Le cas échéant, que révèlent-ils ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Ce 6 novembre 2024

Joëlle MAISON,  
Députée.